Zeitschrift: Le pays du dimanche
Herausgeber: Le pays du dimanche
Band: 1 (1898)
Heft: 39

Artikel: Feuilleton du Pays du dimanche : Le Joueur
Autor: [s.n.]
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-248176

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 12.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Dimanche, 25 septembre 1898 | N° 39 | Première année

POUR
tout avis et communications
S'adresser
à la rédaction du
Pays du dimanche
à
Porrentruy
—
TÉLÉPHONE

LE PAYS DU DIMANCHE

POUR
tout avis et communications
S'adresser
à la rédaction du
Pays du dimanche
à
Porrentruy
—
TÉLÉPHONE

LE PAYS, 26me année | **Supplément gratuit pour les abonnés au PAYS** | 26me année, *LE PAYS*

Notes historiques
sur les communes du canton de Delle

Le 25 février 1326, Huguenin fils de feue Methenatte de St-Dizier vend à Hugues, chanoine de St-Hippolyte, 8 journaux de terre sise à Croix et à St-Dizier.

Le 20 janvier 1328, Jehannette femme Cuenat et Horriel de St-Dizier vendent à Hugues chanoine à St-Hippolyte des rentes annuelles assises sur différentes terres et un jardin sis au val de St-Dizier.

Le 27 février 1330, Hugues de St-Hippolyte, curé de Damphreux, vend à l'abbaye de Bellelay plusieurs propriétés comprenant près de 50 journaux de terre et des rentes situées ou assignées à St-Dizier, Croix et à Lebetain. Scellé par Jehan de Delle et par Henri de Belfort, prêtre, demeurant à St-Dizier.

Le 3 avril 1342, Horriat le Gros, de St-Dizier, sa femme, Jehan Perrins et ses enfants, vendent à Jehannenat fils Belin, de Villars-la-Boissière, de vers Valentignez, une rente annuelle de 4 quartes moitié blé et moitié avoine, mesure de Delle, assignée sur des terres au finage de St-Dizier. Le 23 avril, autre vente au même d'une pièce de terre sise au val de St-Dizier. Scellés par Guillaume de Bure, vicaire de St-Dizier et par Jean fils à Lapostole, vicaire de Delle.

Le 6 avril 1342, Warnier fils de feu Jehan Loschart de St-Dizier Wiate sa femme et Perrin son fils vendent au même Jehannenat ci-dessus une même rente assise aussi sur des terres à St-Dizier. Scellé par le même vicaire de St-Dizier et par Henri, curé de Grandfontaine.

Le 8 mars 1343, Horriat fils de feu Jehannenat du val de St-Dizier, vend au même Jehannenat 4 journaux de terre sise à St-Dizier. Scellé par Handmyns, curé de St-Dizier et par Etienne curé de Courtemaiche.

En 1346, Sebyle femme de feu Bourquard de St-Dizier, Perrin et Marcel ses enfants, vendent au même Jehannenat une pièce de terre sise à St-Dizier. Scellé par André de Grandvillars, curé de St-Dizier.

Vers 1693, des difficultés s'étant présentées pour la nomination du curé de Chevenez, le doyen d'Ajoie proposa de nommer à cette cure M. Gainnon curé de St-Dizier, mais cette proposition ne fut pas acceptée.

Suarce, 537 habitants. — Dans un acte du 21 juin 823, Louis-le-Débonnaire confirme les possessions de l'abbaye de Massevaux parmi lesquelles il s'en trouve qui étaient situées a Suarce.

Le 8 mars 1105, Henri de Suarce et son fils assistent comme témoins à l'acte de fondation du prieuré de Froidefontaine et, vers 1170, le chevalier Ulric de Suarce assiste au même titre à la donation faite par Reimbolde de Spechbach de propriétés sises à Montignez en faveur de l'abbaye de Bellelay.

En 1144, une terre sise à Suarce passe de Frédéric Ier comte de Ferrette au monastère de Feldpach qu'il vient de fonder.

En 1264, Jean Lohenbougues de Suarce signe comme témoin un acte de l'abbaye de Bellelay relatif à la dot curiale de Montignez.

Le 23 juin 1313, Pierre curé de Suarce scelle un bail de terre fait par l'abbé de Bellelay à Lepuix, et, le 5 novembre 1316, le même donne son consentement pour la vente d'une forêt située à Lugnez et scelle aussi cette vente.

Le 7 mai 1321, une enquête a lieu en présence du maire de Suarce relative à un différend qui existait au sujet de pièces de terre sises à Lepuix.

Le 31 juillet 1353, Vauthier de Suarce reçoit en accensement de l'abbaye de Bellelay, pour le terme de 50 ans, tout ce qu'il a retenu précédemment de cette abbaye.

Le 15 décembre 1386, Jehan Frikat de Suarce, demeurant à Florimont, vend à Jehan Pequeignat boucher à Porrentruy, une rente annuelle de 45 ponals moitié blé et moitié avoine, mesure de Porrentruy, et de 4 sols et 2 chapons, assignée sur des terres sises à Beurnevésain.

Suarce a donné le jour au P. Jean Henri Bettery, religieux de Bellelay, qui remplit d'abord pendant sept ans les fonctions de curé aux Genevez. En 1633, il fut nommé curé à Bassecourt et Boécourt où près de 700 personnes succombèrent de la peste et furent enterrées par le P. Bettery. En 1649 il fut nommé curé de St-Ursanne, qu'il quitta en 1652 pour se retirer à la Porte-du-ciel près de Bâle où il mourut le 7 juillet 1654, dans sa soixante-sixième année.

Thiancourt, 204 habitants, paroissiens à Grandvillars. — Ce village payait, en 1303, une rente annuelle d'un quintal d'avoine aux ducs d'Autriche, landgraves d'Alsace.

D'après le rôle de la mairie de Bure, vers 1360, le chêne de Thiancourt servait de limite nord à l'arrondissement de chasse du prince-évêque de Bâle.

Vellescat, 110 habitants, paroissiens à Grosne. — Le 8 mars 1105 le prieuré de Froidefontaine, qui avait des propriétés à Vellescat, passe au monastère de Cluny.

Feuilleton du *Pays du dimanche* 6

LE JOUEUR

PAR

FRANÇOIS TESSON

Le bonheur a ses rayonnements, Pierre, en présence de cette effusion qui tenait du délire, se sentit devenir tout autre ; des pleurs mouillaient ses yeux malgré lui et il pensait :

— En vérité, c'est là qu'est le bonheur : entre cette femme qui m'aime et ces deux enfants qui me chériront.

Il embrassa tendrement Fortunée.

— Demain, lui dit-il d'une voix que l'émotion faisait trembler, demain nous irons tous deux reprendre là-bas notre enfant.

Mais tout à coup son front se rembrunit. Est-ce qu'il y a sous les cieux des jours sans nuages ?

— Mais il faut de l'argent, fit-il.

— Quel argent ?

— Tu sais bien !

— Eh ! non, dit-elle d'un air moitié étonné, moitié craintif.

— Il y a des frais à rembourser là-bas.

— Ah !

— Pauvre chérie ! le ciel est dur aux malheureux comme nous. Nous avons déposé notre enfant au tour des Enfants-Trouvés ; nous l'avons abandonné là-bas pendant deux ans. Aujourd'hui nous voulons le reprendre, c'est bien ; on n ous le rendra, mais il faut auparavant payer là-bas les dépenses qu'on a faites pour lui.

— Et sais-tu ce qu'on demandera demanda-t-elle.

— Je ne sais pas : cent francs, deux cents francs peut-être.

— C'est une somme, cela, Pierre !

— Hélas ! oui, c'est une somme !

Et il songea à part soi que depuis bien des mois cet argent serait en sa possession si, pareil à Judas qui vendit son maître, il n'avait pas vendu au démon du jeu le prix de son enfant.

Fortunée l'examinait à la dérobée, elle le vit refréner deux larmes échappées de ses yeux.

— Où trouver deux cents francs ? demanda-t-elle d'une voix triste et douce ; peut-être as-tu des économies, Pierre ?

— Moi ?... Ah, bien oui !... articula-t-il d'une voix étranglée.

Le cœur des femmes contient d'ineffables trésors d'indulgence.

Villars-le-Sec. 282 habitants. — Le 12 mai 1242. Ambert et Margot de Boncourt reconnaissent que l'église de Grandgourt peut percevoir une rente annuelle de dix sols assignée sur une terre sise à Villars-le-Sec.

En 1303, Villars-le-Sec paie aussi une rente annuelle aux ducs d'Autriche qui possédaient aussi à Villars un fief. retenu vers 1331 par Henri de Delle, chevalier.

Le 30 décembre 1338. Voillemenat curé à Villars près de Bure signe comme témoin la vente d'une collonge sise à Miécourt. Comme la paroisse de Villars-le-Sec a été détachée de celle de Bure en 1828 seulement, il est probable que le curé Voillemenat dont il est question plus haut était un ancien curé retiré à Villars-le-Sec.

Le 2 décembre 1342, Varnier fils de Perrin de Buratte (village détruit près de Bure) et sa femme Wyate assistés de son tuteur Cuenin fils de Berchin de Villars-le-Sec vendent à Huguenin dit le Boillat de Porrentruy différentes pièces de terre situées à Bure et à Villars.

Le 5 février 1344, Hendat fils Muceit de Seloncourt et sa femme vendent à Jehannenat fils Guerdin de Villars-le-Sec des pièces de terre situées à Fahy.pour le prix de 9 livres de bons bâlois.

Le 11 janvier 1347, Jehannenat et Voilmenat fils de feu Girardin de Villars-le-Sec vendent à Thiébaud de Rocourt, écuyer, des pièces de terre sous contenance désignée, situées à Fahy, pour le prix de 9 livres 10 sols de bons neuf bâlois, coursables au marché de Delle.

Le 27 mars 1347, Martin de Villars près de Bure figure dans un acte comme tuteur de la femme Vernier de Bure; Warnechat fils Morel de Villars y figure comme témoin.

Le 22 janvier 1361, un accord a lieu entre l'évêque de Bâle et le duc d'Autriche au sujet de leurs différends relatifs aux villages de Boncourt et de Villars-le-Sec.

Le 2 juin 1362, Estevenin gendre de Rondey, de Villars près de Bure, vend pour le prix de 2 livres stebelers à l'autel de St-Jean l'évangéliste de Porrentruy, une rente annuelle de 4 émines assignée sur 4 journaux de terre située a Villars. Parmi les témoins figure Perrin fils Perrenel de Villars susdit.

Le 16 mars 1368, Borquin dit Boichai de Villars près de Bure signe comme témoin une vente faite par Thomas de Beurnevésain.

Le 1er mars 1369, Hemenat fils de Bourquin de Villars près de Bure et son épouse vendent une rente annuelle de 8 émines assignée sur des terres sises à Bure. Parmi les témoins figure Jehannenat Copin, de Villars près de Bure.

Le 29 mars 1369, Perrin fils Marcin de Villars près de Bure vend à Henriat de Beurnevésain une rente annuelle d'un quarteau assignée sur des terres situées à Bure et à Villars.

Le 19 novembre 1374, Perrin dit Martin de Villars et sa femme vendent des terres sises à Courgenay et une rente annuelle de 2 deniers stebelers à Horri, curé de Courtedoux.

Le 22 décembre 1379, Jehannatte veuve de Hemonet de Villars vend à messire Guillaume, curé de Courtedoux, une pièce de terre située à Bure.

Le 8 décembre 1389, Voillemonin dit Chochert de Villars-le-Sec et son épouse vendent à Guillaume de Courtedoux pour la chapelle de St-Jean l'évangéliste de Porrentruy une rente annuelle de 6 émines assignée sur des terres sises à Villars-sur-Fontenais. Parmi les témoins, on trouve Jehannenat Gouvernat de Villars-le-Sec.

Enfin, le 24 février 1466, une rente en faveur de la même chapelle est vendue par Jehan Brennat dit Florimont de Bure,et est assignée sur des terres situées à Villars-le-Sec.

FIN

Fortunée s'agenouilla tendrement devant Pierre Michon, qui, affaissé sur sa chaise, le front bas, les bras tombants, paraissait anéanti. Elle prit entre ses mains brûlantes les mains froides de l'ouvrier graveur. Puis, avec une câlinerie, avec une grâce adorables, glissant jusque sous les lèvres de son mari son front mat et pâle comme la cire, elle murmura :

— J'ai la somme.

— Toi ! toi ! fit-il vivement et comme réveillé en sursaut.

— Moi-même.

— Comment cela ? Par quel moyen ?

— J'ai travaillé, j'ai économisé, j'ai veillé bien des fois la nuit, j'ai amassé sou à sou.

— Combien ?

— Plus qu'il ne faut.

— Et cet srgent ?

— Je l'ai là, tout prêt, enfoui dans un vieux bas.

— Tu as fait cela, ô bonne, ô divine créature ! s'écria-t-il. Tandis que j'oubliais, tu te souvenais, toi ! Tandis que je gaspillais follement mon argent et ma vie, toi sans rien dire, toi sans te plaindre, tu veillais, tu jeûnais. Ah ! je suis indigne de toi. Repousse-moi, accable-moi de ton mépris ; je l'ai bien mérité.

— Oublions le passé, dit-elle en lui faisant un collier de ses deux bras.

(La suite prochainement.)

Les Conseils de mon Curé

Moyen de remédier à la disette de fourrages. — Contre l'inflammation intestinale des enfants. — Le melon. — La culture des chrisanthèmes.

Nous publierons de temps à autres, sous le titre qu'on vient de lire, quelques avis pratiques et utiles qui seront certainement goûtés des lecteurs.

Mon curé est en ce moment occupé d'une grosse question qui intéresse vivement tous les cultivateurs. J'ai la conviction que ceux-ci me sauront gré de leur avoir fait connaître sur nn sujet qui les touche tous, l'opinion d'un homme dont les avis en matière agricole ont toujours fait autorité dans sa région.

Voici ce dont il s'agit. La température élevée de la seconde portion de l'été, et la rareté des pluies ont compromis, dans beaucoup de contrées, la récolte des fourrages. Certes, dans notre pays, les bonnes années pour les biens de la terre sont les années de sécheresse. Les grandes pluies font verser les céréales et pousser les mauvaises herbes ; elles empêchent la dessication des javelles, rendent la rentrée des récoltes difficile, et provoquent même la germination du grain dans l'épi.

Mais la persistance de la sécheresse, après l'enlèvement de la moisson, compromet les regains et les cultures dites *dérobées*, dont le produit doit assurer la subsistance des animaux à l'étable pendant l'hiver et le printemps suivant. Quant les fourrages sont rares, les paysans sont obligés de se défaire de leurs bêtes, et le prix de la viande sur pied s'avilit. On comprend que nombre de ces braves gens aient en ce moment recours aux lumières de mon curé pour conjurer l'espèce de crise qui les menace.

Mon curé a indiqué plusieurs remèdes. Je n'en veux ici retenir qu'un seul, parce qu'il me parait de nature à pouvoir être appliqué partout. C'est l'utilisation des feuilles des arbres pour la nourriture du bétail.

La plupart des arbres de nos contrées ont des feuilles alimentaires. Tels sont l'orme, le frêne, le cerisier, le chêne, le charme, l'érable, le peuplier, le tilleul, le bouleau, le hêtre, l'aulne l'olivier. N'oubliez-pas l'acacia, d'une venue si facile, même dans les sols ingrats. Ses propriétés comme fourrage sont précieuses, et on a proposé de former des prairies aériennes à l'aide de plantations de cette essence.

Les feuilles de ces différents arbres seront conservées dans des fosses par les procédés d'ensilage ordinaire.

Elles constituent une bonne provende, tant pour les vaches laitières que pour les bêtes d'attelage. On peut les mêler à des racines coupées, ou à d'autres produits qu'on a sous la main. Elles se prêtent à merveille à tous les mélanges alimentaires dont elles augmenteront la valeur nutritive, tout en diminuant les prix de revient.

D'habitude on les laisse se perdre, sans même se douter des services qu'elles peuvent nous rendre. Que de choses que la nature met journellement à notre disposition, et que nous refusons de mettre à profit par ignorance et par dédain...

***

Depuis quelques jours mon curé reçoit de nombreuses visites de mères de familles alarmées qui accourent au prieuré demander conseil pour leurs jeunes enfants atteints d'inflammation intestinale. C'est encore un désagrément causé par l'influence saisonnière, contre lequel mon curé tient heureusement de bonnes recettes en réserve.

« L'inflammation intestinale des nourrissons, ne cesse-t-il de répéter, est toujours une affection qui doit être sérieusement combattue. La diarrhée épuise rapidement l'enfant, celui-ci dépérit, et bientôt il est trop tard pour que les soins les plus empressés puissent encore venir à bout de la maladie. »

Mon curé se met fort en colère contre ce préjugé très répandu dans les campagnes — et tout autant dans les villes — « qu'il ne faut pas s'empresser de combattre la diarrhée des enfants, que souvent *c'est un bon signe*, et que lorsqu'elle survient au moment de la dentition il faut se garder de faire quelque chose pour l'arrêter. »

Cette croyance, dit-il, fait mourir annuellement plus d'enfants que n'en a tué le méchant Hérode le jour du massacre des innocents.

Quand la diarrhée se présente avec cette apparence jaune-verdâtre et mélangée de grumeaux de lait, qui est le signe de l'irritation de l'intestin, mon curé conseille de mettre sur le ventre du petit malade des cataplasmes de farine de lin. Puis il renseigne la potion suivante que l'on administre par cueillerée à café toutes les heures, en ayant soin d'agiter le mélange au préalable :

Eau de tilleul, 80 grammes.

Sousnitrate de bismuth, 2 grammes.

Carbonate de chaux pulvérisé, 2 grammes.

Sirop de menthe, 15 grammes.

Dans les cas urgents on peut ajouter à la potion une ou deux gouttes d'éther.

C'est là un conseil que toutes les mères apprécieront. Elles n'oublieront pas toutefois que, s'il est indispensable de ne jamais négliger de combattre ce genre d'affection, il faut néanmoins apporter beaucoup de prudence dans la manière de la traiter.

***